



# COMMUNE DE BOULT SUR SUIPE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2022

Séance ouverte à 20 h 30.

Secrétaire de séance : Madame HAUTION

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur BESTAM, présent par pouvoir donné à Monsieur FORTIER

Madame HARDY, présente par pouvoir donné à Madame ERBISTI

Madame LEMPEREUR, présente par pouvoir donné à Monsieur LESUEUR

Monsieur METTAVANT, présent par pouvoir donné Madame HAUTION

Était excusé : Monsieur SANCHEZ SANCHEZ

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

**Délib n° 2022-08**  
**Approbation du**  
**compte de**  
**Gestion 2021 du**  
**Trésorier**

\*\*\*

**Délib n° 2022-09**  
**Vote du compte**  
**Administratif**  
**2021**

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Trésorier Payeur de de Fismes.

\*\*\*

Lecture est faite au conseil du compte administratif 2021 en fonctionnement comme en investissement, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>			
Résultat 2021	880 798.32	684 130.35	+ 196 667.97
Résultats antérieurs 2020	728 984.79		+ 728 984.79
<b>Résultat 2021 fonctionnement</b>			<b>+ 925 652.76</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Résultat 2021	235 788.94	226 888.86	+ 8 900.08
Solde antérieur reporté		175 414.78	- 175 414.78
<b>Résultat 2021 investissement</b>			<b>- 166 514.70</b>
<i>Restes à réaliser au 31/12/2021</i>			
Fonctionnement	/	/	/
Investissement	32 200.00	229 179.00	<b>-196 979.00</b>
<b>Résultat cumulé 2021 : fonctionnement + investissement</b>			<b>562 159.06</b>

Monsieur le Maire quitte la séance et le vote est assuré par Monsieur Jérôme FORTIER, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 562 159.06 € (y compris les restes à réaliser) qui sera affecté au compte 002 du budget 2021.

\*\*\*

**Délib n° 2022-10**  
**Affectation du**  
**résultat de**  
**l'année 2021**

Après adoption du compte administratif 2021,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution globale de : - 166 514.70 €

un solde de restes à réaliser de : -196 979.00 €

Entrainant un besoin de financement de : 363 493.70 €

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2021 ;

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation des fonds disponibles de la façon suivante :

\* Report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : **562 159.06 €**

- \* Report en section d'investissement au compte 001(dépenses) : **166 514.70 €**
- \* Affectation en section d'investissement au compte 1068 (recettes) : **363 493.70 €.**

\*\*\*

**Délib n° 2022-11  
Présentation des  
orientations  
générales de la  
bibliothèque  
communale**

Madame LECOCQ présente devant l'assemblée les orientations générales de la bibliothèque.

Elle explique que la bibliothèque communale a démarré son activité en septembre 2018. Actuellement il y a 4 bénévoles. Avec la nouvelle bibliothèque et des horaires élargis, une, voire 2 bénévoles, viendront rejoindre l'équipe (une personne avec des connaissances en informatique serait la bienvenue).

Au fil du temps, le fichier de lecteurs s'est étoffé. En 2021, 677 passages en bibliothèque ont été enregistrés. La covid nous a pénalisé pour les animations.

Le budget octroyé par la commune nous permet d'avoir des nouveautés littéraires, je dirais même avant la médiathèque. Madame LECOCQ ajoute qu'elle a déjà parcouru 800 km pour aller acheter des livres sur Reims.

La loi 1717 du 21.12.2021, fixe le cadre législatif des bibliothèques avec leur mission et l'interdiction pour les départements de les supprimer. La mission est l'égalité à la culture avec le développement de la lecture avec des partenariats.

Pour les différentes fêtes passées, un représentant de " Lire et faire lire ", nous aidait aux lectures. Dès l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, nous travaillerons en partenariat avec cette association. Monsieur Georget, son représentant, sera présent le mercredi pour des lectures. Ce sera très bien pour la fréquentation de la bibliothèque d'autant plus que le nouveau directeur d'école n'a pas souhaité reconduire ses lectures au sein de l'école.

Avec Michèle CHABLIN, nous avons rencontrés les représentants de la BDM (Bibliothèque Départementale de la Marne) avec qui, nous travaillerons, mais sans doute pas avant septembre (cela se décide en commission). Il y a de nouvelles normes pour accepter une bibliothèque rurale mais nous avons beaucoup de points positifs.

La BDM pourrait financer jusqu'à 20% du matériel informatique.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation exposée ci-dessus par Madame LECOCQ.

\*\*\*

**Tenue du  
bureau de vote :  
plannings des 10  
et 24 avril 2022**

M le Maire indique que la date des élections présidentielles approche et qu'il faut d'ores et déjà que les conseillers municipaux se rendent disponibles, les dimanches 10 et 24 avril prochains, pour tenir le bureau de vote. Il rappelle à l'assemblée cette obligation réglementaire.

\*\*\*

**Informations  
diverses**

⇒ Nous avons reçu de nombreux remerciements pour les colis des seniors qui ont rencontrés, tout comme l'année dernière, un franc succès.

⇒ Solidarité pour l'Ukraine : Appel aux dons :

- Monsieur le Maire remercie les bénévoles qui sont venus trier et emballer les nombreux dons. Grâce à la générosité de nombreux d'entre vous, 25 cartons ont pu ainsi être réalisés. A noter que la commune a, contribué à hauteur de 620 euros à l'achat de biens de première nécessité.
- Actuellement et encore pendant 15 jours, la mairie organise une collecte de vêtements chauds à déposer au secrétariat.
- Madame BRUNHOSO indique qu'elle prépare un logement pour accueillir une famille de réfugiés. Il lui manque un réfrigérateur et de l'électroménager.

⇒ A vos agendas :

- Elections législatives les 12 et 19 juin.
- Prochain conseil programmé le 12 avril.

La séance est levée à 22 heures 00 minutes.

